



La voix de la mairesse

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'hiver nous a comblé cette année ! La neige abondante offre des conditions idéales pour profiter pleinement des activités hivernales : ski de fond, raquette, motoneige, patinage et promenades en forêt. Nous avons la chance de vivre dans un milieu naturel exceptionnel, et je remercie nos équipes municipales ainsi que les bénévoles qui contribuent à rendre ces activités sécuritaires et accessibles.

Nous souhaitons améliorer nos communications avec vous. Nous lançons un nouveau mode de consultation : les sondages rapides, afin de mieux connaître vos priorités et d'orienter nos décisions. Deux sondages sont en cours sur notre site Internet et à la page 3 :

- Un sondage de la SADC portant sur les besoins en commerces de proximité. Vos réponses aideront à orienter le développement économique local.
- Un sondage municipal visant à mesurer l'intérêt pour la création d'un parc à chiens.

Avant d'aller de l'avant, nous voulons connaître votre niveau d'appui et vos attentes.

Je vous invite à y participer : quelques minutes peuvent faire une réelle différence.

Merci de votre engagement envers notre communauté.



Sophie Galarneau,
Mairesse

maresse@entrelacs.com
450 228-2529
poste 7208



Les bureaux et services municipaux seront fermés les 3 et 6 avril, à l'occasion du congé de Pâques.

À la Une

ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÈGLEMENT 2026-572 PORTANT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, représentée par 3 élus, tiendra une assemblée publique pour entendre vos questions et commentaires sur un nouveau règlement permettant la circulation des véhicules hors route.

L'objectif : que les résidents puissent se déplacer directement de leur maison vers un sentier fédéré ou la station d'essence du village, sans avoir besoin d'une remorque.

Quand : samedi 14 mars

Heure : 8 h à 10 h

Où : salle du conseil de l'hôtel de ville

Venez partager votre avis! Pour prendre connaissance du projet de règlement :

<https://www.entrelacs.com/administration/administration-et-finances/reglements>

RENCONTRE SUR RENDEZ-VOUS - NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

L'équipe de la MRC sera à la Municipalité le vendredi 20 mars 2026 et rencontrera les citoyens qui le désirent sur rendez-vous seulement.

Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer au 450 228-2529 poste 7201 en mentionnant le matricule de votre propriété, votre nom et numéro de téléphone **avant le vendredi 13 mars 2026**.

Lors de votre visite, vous devrez avoir en main :

- Votre compte de taxes 2026;
- Une procuration si vous représentez un propriétaire;
- Les documents pertinents motivant votre demande (ex. : rapport d'expert, photos, etc.)

Il sera également possible de faire une demande de révision sur place, le cas échéant, et d'acquitter les frais afférents au dépôt de votre demande.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Les prochaines assemblées auront lieu les 16 mars et 20 avril 2026, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Consultez les procès-verbaux disponibles en ligne sur notre site Internet pour connaître les derniers faits saillants :

<https://bit.ly/4LXN-H5t>



Urbanisme et environnement

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - EN BON QUÉBÉCOIS, COMMENT GÉRER SES POUBELLES!

Pour sensibiliser la collectivité concernant le rôle de chacun dans le but de réduire son impact environnemental, la MRC de Matawinie a lancé une série de capsules sur le Plan de gestion des matières résiduelles.

Par ses capsules, vous profiterez de conseils pratiques et d'astuces concrètes qui améliorent la gestion de nos fameuses poubelles au quotidien. Elles sont disponibles sur la page YouTube de la MRC de Matawinie : [Le plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) | Les types de collectes](#)

Voici la toute première capsule sur Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) | *Qu'est-ce que c'est ?*

<https://youtu.be/0z7Ce2F0js4>



ÉCOCENTRE DE CHERTSEY

Bonne nouvelle! L'écocentre de Chertsey peut maintenant accueillir vos résidus domestiques dangereux (RDD).

Vous pouvez donc maintenant déposer vos résidus dangereux tels que batteries d'automobiles, produits nettoyants, médicaments périmés, thermomètres au mercure, ballasts, tubes fluorescents, résidus de peintures, d'aérosols ou de vernis, piles et autres batteries, bouteilles de propane, etc.

Horaire : jeudi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h.

Il est toujours possible de déposer ceux-ci au garage municipal, situé au 2271 chemin d'Entrelacs, le vendredi après-midi.

En tant que citoyen d'Entrelacs, vous bénéficiez d'un accès à l'écocentre de Chertsey et d'une gratuité de 3 verges cubes pour les matériaux de construction.

Ces matériaux ne sont pas acceptés dans un bac à déchets, ni dans les conteneurs de la Municipalité!



Service incendie et des premiers répondants

RAMONER SA CHEMINÉE



Foyers, cheminées, poêles à bois : comment chauffer notre maison en toute sécurité. Si vous êtes propriétaire d'un foyer, d'un poêle à bois, ou même d'un système de chauffage non électrique (gaz ou propane), il est primordial de vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone. Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et la créosote agrippées aux parois, qui sont très inflammables. Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année et selon la qualité et la quantité du bois brûlé. Un professionnel en ramonage fera des interventions à l'intérieur et à l'extérieur de votre maison :

- Brossage vigoureux de la cheminée;
- Vérification de l'état du système de chauffage en entier;

- Nettoyage de chacune de ses composantes et ajustement des pièces;

- Vérification des distances de dégagement autour de l'appareil;

- Signalement de bris ou de détérioration de l'appareil.

Il est recommandé de faire ramoner votre cheminée au printemps, car les dépôts sont encore secs, donc plus faciles à déloger. De plus, si le ramoneur vous signale un problème, vous aurez le temps d'effectuer les réparations nécessaires avant l'hiver. Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de créosote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement. Vous êtes à la recherche d'un entrepreneur certifié pour effectuer vos travaux? Voici une liste intéressante selon la nature des travaux et la proximité de l'entrepreneur :

<https://www.pes.rbq.gouv.qc.ca/RegistreLicences/>

MODIFICATION DANS LA DISTRIBUTION DES APPELS TRANSFÉRÉS AUX PREMIERS RÉPONDANTS (PR)

Le programme des premiers répondants relève du CISSLAN et de santé Québec. Depuis le mois d'octobre 2025, la direction médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence a revu les façons de distribuer les appels vers les PR. La nouvelle directive diminue de 30 % les appels qui habituellement étaient transférés vers nos PR. Maintenant, ils ne reçoivent que les appels catégorisés urgents par la centrale 911. Il est donc possible que vous ne les voyiez pas arriver chez vous lors d'un appel au 911. Nous réitérons que le service de PR est essentiel à Entrelacs et ce peu importe la gravité de l'événement.



Administration

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE À L'URBANISME ET À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La Municipalité est heureuse d'annoncer l'arrivée de Mme Isabel Leroux, au sein de notre équipe, au poste de directrice de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Par son expertise et son engagement, elle contribuera activement à la planification harmonieuse de notre développement, à la mise en valeur de notre territoire et à la qualité de vie de nos citoyens. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions!

COMPTES DE TAXES

Tous les comptes de taxes 2026 ont été mis à la poste dans la semaine du 1^{er} février. Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, veuillez communiquer avec nous dès que possible afin de mettre à jour votre adresse postale et éviter des frais de retard. Le premier versement est payable au plus tard, le **16 mars 2026**.

Travaux publics

MERCI!

Notre Service des travaux public n'a pas chômé depuis le début de l'hiver. Grâce à la collaboration de la population, nous pouvons affirmer que les opérations de déneigement se déroulent bien. Les actions de tous contribuent au déblaiement efficace des rues et du territoire.

Nous tenions à vous remercier, chers citoyens pour votre soutien et votre collaboration!



ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-526-4, RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2024-526-3 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION À LA MAIRESSE

Lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement 2026-526-4 règlement modifiant et remplaçant le règlement 2024-526-3 établissant le traitement des élu(e)s municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à la mairesse.

La rémunération sera indexée selon l'IPC lors de chaque exercice financier et a un effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Puisque ce règlement comporte une dépense, le mode de financement de ce dernier sera affecté au budget courant. Pour l'année 2026, la rémunération est établie comme suit :

Rémunération

	2025	2026
Mairesse	30 600 \$	31 548.60 \$
Autres membres du conseil	10 098 \$	10 411.04 \$

Allocation de dépenses

	2025	2026
Mairesse	15 300 \$	15 774.30 \$
Autres membres du conseil	5 049 \$	5 205.52 \$

Le règlement est disponible sur le site Internet :

<https://www.entrelacs.com/administration/administration-et-finances/reglements>

2 Sondages en cours

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

1- Choisissez les prochains commerces de votre municipalité!



2- Un parc canin. Que pensez-vous de ce projet et quel endroit serait l'idéal?



Groupe Populaire

FRAIS DE SERVICE DE GARDE

Dans le but de soutenir les parents à l'emploi, le Groupe populaire d'Entrelacs s'est engagé à payer 50 % des frais de service de garde de votre enfant pour la totalité de son année scolaire.

Certaines conditions s'appliquent. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Marilyne Natola, coordonnatrice au GPE au 450 228-4100.



Loisirs, sports, culture et bibliothèque

Petite par sa taille, notre municipalité est grande par son dynamisme! Ça grouille d'activités et d'événements durant toute l'année. Évitez, le fameux « Ah, je ne savais pas! » et surveillez les publications Facebook et visitez notre site Internet.



Pour ne rien manquer : Inscrivez-vous dès maintenant au <https://www.entrelacs.com/utilisateur/creer>

Associations de lacs

ADLIE

L'ADLIE profite de la saison hivernale pour établir ses priorités et vous proposer des activités et actions alignées sur sa mission de préservation de notre magnifique lac. Nous préparons plusieurs articles portant sur la navigation responsable et sécuritaire.

Au-delà de l'engagement du CA, votre implication est essentielle. Chaque geste individuel en faveur de la protection du lac contribue à accélérer sa valorisation. Suivez nos publications et n'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt pour certains dossiers auxquels vous désirez contribuer.

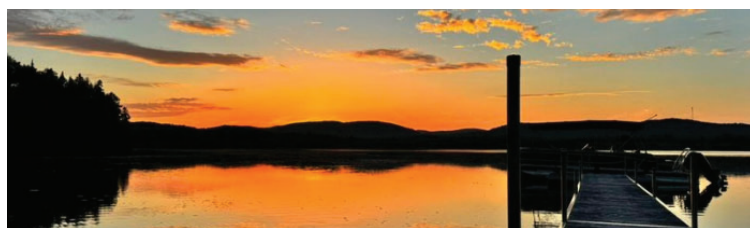
Visitez notre site Web pour découvrir nos projets ou pour vous inscrire à notre infolettre : <https://adlie.s1.yapla.com/fr/accueil>.

APELP

Nous espérons que vous profitez encore de l'hiver!

Mais le lac Patrick dégèlera bientôt et nous préparons la reprise des activités de la haute saison, dont certaines feront appel à votre précieuse participation :

- la production et le lancement de la carte de navigation responsable;
- la caractérisation des herbiers accompagnée de la veille des espèces floristiques exotiques envahissantes;
- l'opération périphyton (2^e année sur 3);



Crédit photo : Édith Jacques, Lac Patrick

- et la production d'un kit d'accueil pour les nouveaux résidents, en collaboration avec l'ADLIE, l'APLP et la Municipalité.

Ensemble, documentons et protégeons notre lac!
Merci pour votre appui, votre CA de l'APELP.

APLP

Notre lac repose sous sa couverture blanche, en attendant le printemps... et notre engagement collectif.

En 2026, l'APLP aura 5 ans. Cinq années d'actions, de vigilance et de mobilisation pour préserver la richesse de NOTRE lac. Au début de mars, votre conseil d'administration se réunira pour dresser le bilan et définir une vision ambitieuse pour les trois à cinq prochaines années.

Mais l'APLP, c'est avant tout vous. Sans la participation active de ses membres et le dévouement de ses bénévoles, rien ne serait possible.

Faisons de 2026 une année d'action et de fierté collective. Engagez-vous avec VOTRE association pour protéger, valoriser et transmettre NOTRE lac aux générations futures.



assoadlie@gmail.com



info@apelp.ca



simon.carignan.1@gmail.com